



AVIS DE COURSE

National MICRO
19 et 20 septembre 2020
Lac de Hourtin
Co-organisée par
le Club Nautique de Hourtin Médoc
et par le Club de Voile Hourtin Médoc

Grade 5 A

Préambule COVID 19

Prise en compte du risque COVID 19 :

Chaque participant est parfaitement conscient :

o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » **le port du masque** à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,

o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,

o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,

o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

Tout rassemblement de plus de 10 personnes, même en extérieur, est proscrit.

Tout coureur montrant des signes suspects de COVID 19, doit prévenir l'Autorité Organisatrice et quitter la regate.

1. REGLES APPLICABLES

Les règles telles que définies dans :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017-2020.
- Les règlements fédéraux.
- Les règles de la classe.
- Le Guide 2020 Formule OSIRIS et règles de la classe MICRO (pour les Micros).

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte aux habitables (Croiseurs groupe A, B, L et R1, et Micro)

Le comité de course se réserve le droit de constituer les flottes, selon les groupes de handicap, en fonction du nombre d'inscrits.

Rappel de l'article 6 du HN : l'équipage ne peut comprendre moins de deux personnes.

Afin d'accueillir les régatiers dans les meilleures conditions possibles en période de COVID19, nous vous demandons de réaliser une inscription par internet avant le 15 septembre 2020 en complétant le formulaire disponible à l'adresse suivant sur le site du CVHM : <https://club-voile-hourtin.fr/micro-hourtin-2020/>

Aucune autre inscription possible après cette date ne sera acceptée.

Le paiement se fera uniquement en ligne jusqu'au 15 septembre inclus à l'adresse susnommée et **servira de confirmation d'inscription**. Un lien pour régler les inscriptions en ligne sera donné sur le site de l'inscription ci-dessus. Les inscriptions non réglées à la date du 15 septembre, signifient le rejet de l'inscription.

Les licences temporaires 4 jours à 30 € pour les équipiers devront être demandées avant le 18 septembre à 12h

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France auront leurs licences 2020 vérifiées dès réception de l'inscription. Ceci inclus que les équipages seront au complet à l'inscription et que chaque membre sera détenteur d'une licence 2020 portant la mention « Compétition » ou au minimum accompagnée d'un certificat médical de moins d'un an.

☑ Le certificat de jauge ou de conformité du bateau. Ces derniers seront vérifiés suite à l'inscription.

☑ Les bateaux sans certificat de jauge seront classés en "invité".

☑ Le nombre d'équipiers embarqués devra être conforme aux règles de classe et OSIRIS et constant pendant toute la régata.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et ils devront présenter un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile par moyen digital à l'adresse : cvhm@free.fr.

Les instructions de course seront affichées sur le site du CVHM dans l'onglet Régates Habitables, Micro Hourtin. Pas d'affichage sur place induisant des regroupements de personnes.

4. DROITS A PAYER

☑ 20€ par bateau jusqu'à 3 équipiers (5€ par équipier supplémentaire*), avant le 15 septembre 2020.

☑ La cale de mise à l'eau au Port de Hourtin est mise à disposition gratuitement.

5. PROGRAMME

vendredi 18 septembre 2020 : Accueil des premiers régatiers au Port de Hourtin.

Voir le point 9 pour le mouillage des bateaux.

Toute circulation à la voile dans le port est totalement interdite.

samedi 19 septembre 2020 :

☑ 13h30 : Premier signal d'avertissement et courses à suivre.

☑ 17h30 : retour des équipages au port de Hourtin.

dimanche 22 septembre 2019

☑ 10h00 : Premier signal d'avertissement de la journée et courses à suivre.

☑ 14h30 Aucune procédure de départ après cette heure.

☑ 15h30 : fin de régata pour les derniers et retour au port de Hourtin en remorquage derrière des bateaux à moteur.

☑ 16h30 : Diffusion des résultats via le site interne du CVHM à l'adresse indiquée pour l'inscription.

6. LES INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront affichées sur le site Internet du CVHM toujours à la même adresse.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : bananes, et/ou parcours construits.

8. LES CLASSEMENTS

Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

Un classement Micro et un classement HN OSIRIS seront effectués.

9. PLACES AU PORT

Les bateaux seront mis à l'eau depuis la cale de mise à l'eau située à l'entrée du port. Les remorques de route seront stationnées au droit du CNHM sur l'esplanade du Port.

Des instructions validées d'ici-là, seront diffusées à chaque skipper dès leur arrivée, quant au lieu de stationnement de leur bateau.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU PLACES AU PORT

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Le canal VHF retenu sera le 8.

12. PRIX :

Une coupe sera décernée au premier du classement scratch OSIRIS et une autre coupe sera remise au 1^o en temps réel Micro.

13. DECISION DE COURIR

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un parking à proximité est disponible pour le stationnement des véhicules et remorques.

Des possibilités d'hébergement sont possibles sur la commune de Hourtin :

Campings : Les Ourmes, Le Western, Le Domaine de la Résinière, et voir sur le site de l'Office du Tourisme.

Hôtels : Hôtel Les Pins, Le HBR.

Aire de camping : Hourtin Port.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

Messieurs Tugdual FALEZAN au 06 03 44 34 73 ou tugdual.falezan@live.fr

Ou

Jérémy SANS au 06 59 82 69 86 ou jeremy.cvhm@gmail.com